

RÉSERVATION DE LOGEMENT

**pour
demande
de visa
étudiant**



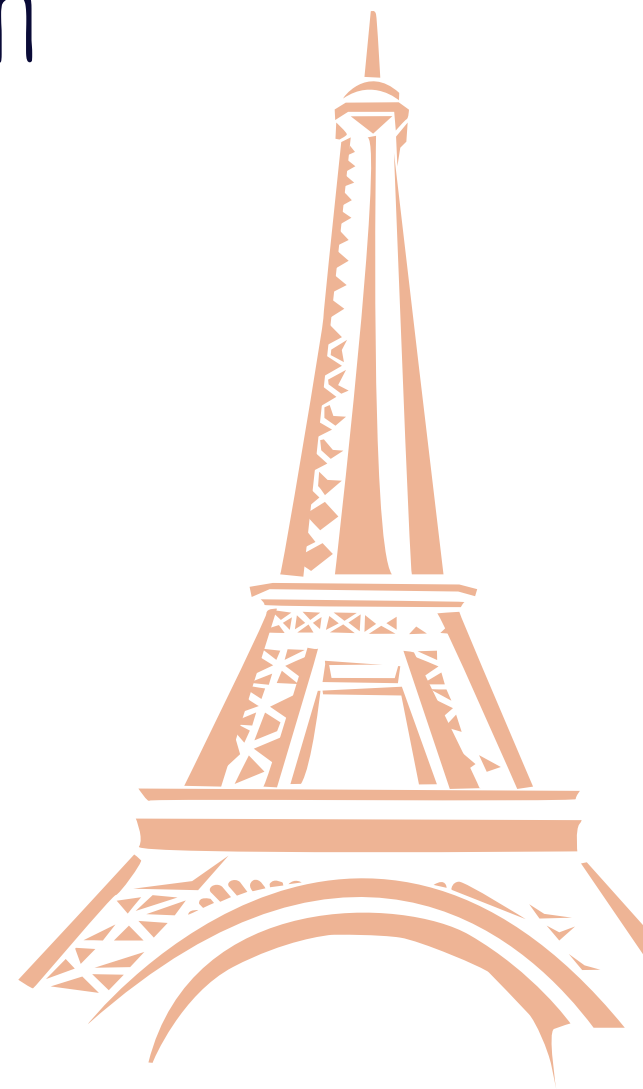
**GUIDE
2026**



SENFRANCE

SOMMAIRE

- Trouver un logement
- Documents à fournir
- Plateforme en ligne
- Vérifier la réservation
- FAQ





Trouver un logement

L'hébergement est devenu un enjeu majeur de la vie des étudiants en mobilité. SENFRANCE te propose de réserver ton logement avant ton arrivée en France. N'engage plus de frais exorbitants avant l'obtention de ton visa étudiant.

Obtiens une attestation de logement en 2h avec un code unique pour ta demande de visa

+ de 400 résidences
120 villes
3 pays (France, Belgique et Suisse)

Appartements meublés et équipés, éligibles aux allocations logement

Le montant de ta réservation (149€) est un acompte sur les frais de dossier de ton futur logement



TOULOUSE



NICE

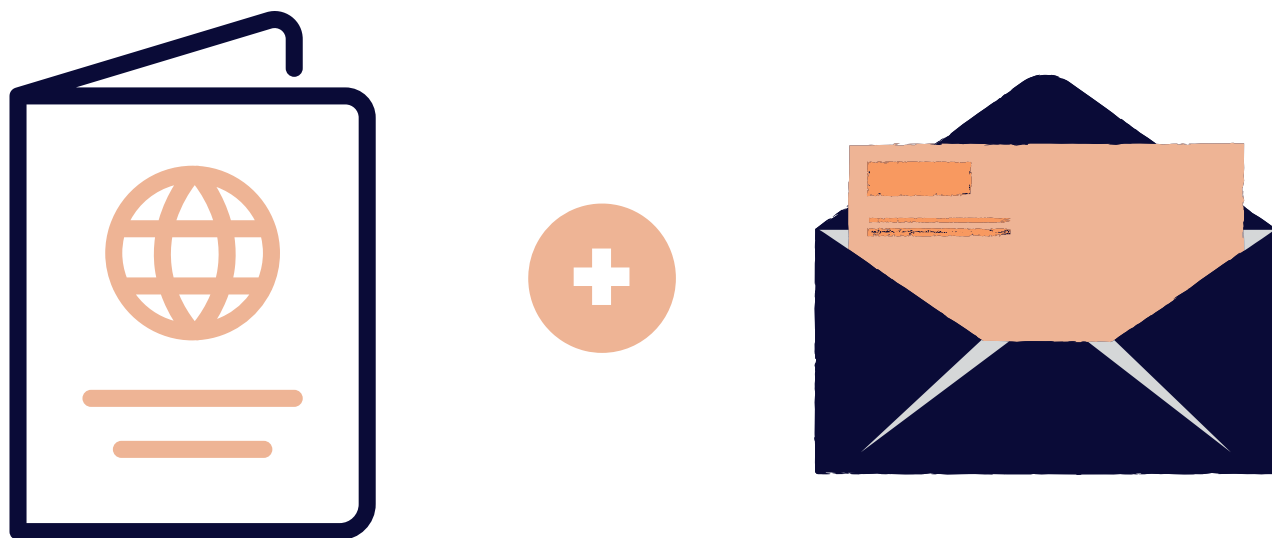


PARIS



Documents à fournir

Afin d'éditer une **attestation de logement** pour ta demande de visa étudiant, nous avons besoin de ton **passport** et de **ta lettre d'admission**. La lettre d'admission nous permet de te fournir une réservation non loin de ton établissement d'accueil.



Plateforme en ligne



Crée un
compte sur
notre
plateforme



Initie une
demande sur
ton espace
personnel



Téléverse ton
passeport et ta
lettre
d'admission



Effectue le
paiement de la
réservation sur
ton espace

Une fois que tu auras soumis ta demande, notre équipe se chargera de la traiter sans délai et tu pourras suivre son avancement.



Vérificateur

Vous pouvez vérifier l'authenticité de nos documents en utilisant le lien ci-après :

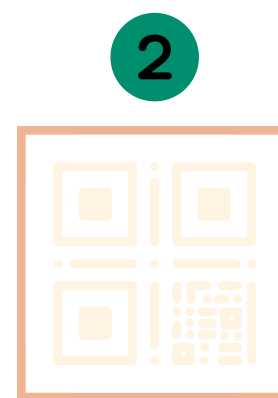
www.senfrance.fr/verificateur

et en saisissant le code identifiant attribué à l'étudiant(e).

Vous pouvez aussi suivre le schéma ci-dessous :



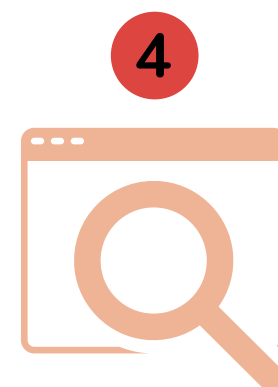
Vous avez une attestation délivrée par notre société, il vous est possible d'en vérifier l'authenticité



Assurez-vous de la présence du code QR édité par nos services



À l'aide d'un appareil photo de smartphone ou d'un logiciel prévu à cet effet, FLASHEZ le code QR



Vous êtes redirigé(e) vers une plateforme où vous trouverez les informations relatives à l'attestation

FAQ

1/ Qu'est-ce que la réservation de logement ?

La réservation de logement est un document qui fait office d'attestation d'hébergement. C'est une preuve de votre capacité à vous loger décentement pendant vos études à l'étranger. La réservation est délivrée par une société spécialisée dans la mobilité internationale en partenariat avec une résidence privée ou une structure d'hébergement.

2/ Comment fonctionne la réservation de logement ?

L'étudiant(e) – qui se trouve encore dans son pays d'origine – réserve un logement dans sa ville d'accueil à l'étranger dans le cadre de son projet d'études. Pour ce faire, il/elle contacte SENFRANCE qui s'assure d'avoir un logement situé à une distance raisonnable de l'établissement d'accueil avant de faire le nécessaire auprès de ses partenaires.

3/ À quoi sert la réservation de logement ?

La réservation de logement vous permet de justifier d'un hébergement auprès des services consulaires présents dans votre pays d'origine et donc de satisfaire à l'une des exigences de votre demande de visa étudiant. L'attestation authentifiée par un identifiant unique et un code QR permet aux services consulaires de s'assurer que vous disposerez d'un logement décent, une fois que vous serez arrivé(e) à destination pour la poursuite de vos études.

4/ Quelle est la composition de la réservation de logement ?

La réservation de logement est composée d'une lettre d'attestation, d'informations relatives à la société SENFRANCE, d'un guide d'utilisation du vérificateur de SENFRANCE et d'une fiche contenant les détails du logement réservé. Chaque réservation de logement est authentifiée par un identifiant unique et un code QR aux fins de vérification.

5/ Qui peut faire une réservation de logement chez SENFRANCE ?

L'étudiant(e) engagé(e) dans un projet d'études en mobilité peut faire une réservation de logement pour prouver qu'il/elle disposera d'un hébergement à l'étranger. Un parent/proche peut aussi procéder au paiement pour son enfant. Sur la plateforme en ligne, un compte "parent" doté de toutes les fonctionnalités nécessaires est prévu à cet effet.

6/ Quels sont les avantages de la réservation de logement ?

La réservation de logement a un avantage financier. N'engagez pas des sommes importantes pour signer un bail à distance sans garantie d'obtenir un visa. Si vous signez un bail mais que votre demande de visa est rejetée, vous perdrez automatiquement le 1er mois de loyer et les frais d'agence. En engageant les services d'une société spécialisée dans la mobilité internationale et en optant pour notre solution de réservation de logement, vous prouvez votre bonne foi aux services consulaires ainsi que votre capacité à vous loger décentement.

En faisant une économie de temps et d'argent !

7/ Quel est le coût de la réservation de logement ?

La réservation de logement vous coûtera 149 €, si vous effectuez le paiement directement sur la plateforme en ligne. Si vous effectuez le paiement en agence, le prix pourra être différent. Veuillez vous référer à la grille de prix mise à disposition par nos agents présents au bureau SENFRANCE de votre pays d'origine.

8/ Comment faire une réservation de logement chez SENFRANCE ?

Pour éditer une réservation de logement, nous avons besoin des éléments suivants : le passeport de l'étudiant(e), sa lettre d'admission et le paiement des frais.

9/ Pourrai-je faire une réservation de logement, si je n'ai pas encore de passeport ou de lettre d'admission ?

Si vous n'avez pas encore de passeport ou de lettre d'admission, vous pourrez initier une demande de réservation de logement, mais vous devrez verser la pièce manquante dès que vous en aurez la possibilité. Votre réservation de logement ne sera éditée qu'à la réception de tous les éléments.

10/ En combien de temps ma réservation de logement est-elle disponible ?

Votre réservation de logement est disponible au plus tard 2h après que vous avez satisfait à toutes les conditions : téléversement de vos documents sur la plateforme et paiement des frais de service. La rapidité du traitement dépend donc de votre capacité à présenter un dossier complet.

11/ Puis-je faire toute la procédure à distance et obtenir ma réservation de logement en ligne ?

Si vous le souhaitez, vous pourrez tout à fait initier une demande et la suivre jusqu'au bout sans rencontrer un seul agent ou représentant de SENFRANCE. Notre plateforme a été pensée pour faciliter les démarches liées à votre projet d'études. Vous avez un espace personnel pour téléverser vos documents et effectuer votre paiement. La mise à disposition de votre réservation de logement sur ce même espace personnel est effective 2h au plus tard après le paiement des frais de service.

12/ Comment être sûr(e) que la réservation de logement que j'ai en ma possession est authentique ?

Nous avons mis en place un système de vérification simple et efficace de la réservation de logement. Sur chaque document édité, vous trouverez un identifiant unique et un code QR. Un vérificateur est mis à la disposition du public sur notre plateforme en ligne pour authentifier la réservation de logement. Par ailleurs, il est possible que vous ayez obtenu votre réservation de logement chez l'un de nos partenaires certifiés. Quoiqu'il en soit, veuillez utiliser le vérificateur en ligne afin d'éviter toute méprise.

13/ Que se passe-t-il après l'obtention de mon visa étudiant ?

Vous versez un scan ou une photo lisible de votre visa étudiant sur votre espace personnel. Puis une fois arrivé(e) à destination, vous nous contactez pour la suite de vos démarches (paiement du premier mois de loyer, versement de la caution, démarches liées à la garantie locative...). Nous vous accompagnerons durant tout le processus qui mènera à la signature de votre bail et votre entrée dans les lieux.

14/ Que se passera-t-il si, à la fin de la procédure, ma demande de visa est refusée ?

Si votre demande de visa étudiant est refusée, le paiement de la réservation de logement ne vous sera pas remboursée. Toutefois vous pourrez bénéficier d'une nouvelle réservation sans frais pour une demande ultérieure, tant que la première réservation est encore valide, même si vous changez de ville ou d'établissement d'accueil.

15/ Puis-je faire plus d'une demande de visa avec la même réservation de logement ?

Il peut arriver que votre demande de visa soit refusée pour plusieurs raisons. Il n'est pas rare dans ces cas-là que l'étudiant veuille faire une nouvelle demande pour la même rentrée ou pour la rentrée suivante. Notez que vous avez le droit de faire une nouvelle demande de visa avec la même réservation de logement, tant que celle-ci reste valide. Vous ne paierez pas de frais supplémentaires.

16/ Y a-t-il une différence entre une réservation de logement et un bail/contrat de location ?

Votre réservation de logement n'est pas un bail/contrat de location. La réservation ne vous donne droit à un logement effectif qu'après l'obtention de votre visa et votre arrivée à destination. En tant qu'étudiant(e) SENFRANCE, vous bénéficierez d'un accompagnement pour compléter votre dossier locatif, procéder aux différents paiements et prendre possession de votre logement (studio meublé, chambre en colocation...).



**15 quai des Chartrons,
33000 Bordeaux**



PARTENAIRE DES ÉTUDIANTS



**Avec SENFRANCE,
finis les problèmes de logement !**